

Carte des orientations territoriales

Le Collège des Bourgmestres et Echevins certifie que le présent document a été déposé à l'annuaire du public.

à _____ du _____ 2010.

Le Collège des Bourgmestres et Echevins certifie que le présent document a été déposé à l'annuaire du public.

à _____ du _____ 2010.

Le Collège des Bourgmestres et Echevins certifie que le présent document a été déposé à l'annuaire du public.

à _____ du _____ 2010.

Le Collège des Bourgmestres et Echevins certifie que le présent document a été déposé à l'annuaire du public.

à _____ du _____ 2010.

Echelle : 1/7500

Autorité approuvante : Collège des Bourgmestres et Echevins

Elaboré par : CREAT - Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire - UCL

Blanc-Vieux - Rue de la Justice, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve

Tel. 03 28 19 02 27 - Fax 03 28 19 47 13

E-mail : creat@creat.ucl.ac.be



Avril 2010

Tirage de l'ouvrage

LEGENDE

Pôles et quartiers d'habitat

- 1.1 Centre "urbain"
- 1.2 Centre à caractère villageois
- 1.3 Quartier résidentiel dense
- 1.4 Quartier villageois
- 1.5 Quartier résidentiel
- 1.6 Quartier du lac de Genval
- 1.7 Parc résidentiel
- 1.8 Ouverture paysagère
- 1.9 Lieu de référence fonctionnel, urbanistique et/ou symbolique

Services publics et équipements communautaires

- 2.1 Equipement accessible au public
- 2.2 Equipement technique
- 2.3 Cimetières

Espaces d'activités économiques

- 3.1 Activité économique industrielle
- 3.2 Activité économique mixte et de service
- 3.3 Zone économique et de recherche

Espaces ruraux

- 4.1 Espace agricole
- 4.2 Espace forestier
- 4.3 Espaces verts

- P Bois communal
- S Espace vert à vocation sociale
- R Espace vert d'intérêt scientifique

Autres espaces

- Zone dont l'affectation sera modifiée en espace vert par PCAD
- Rivière ou plan d'eau
- ZAC
- Zone d'aménagement communal concerté du plan de secteur

LEGENDE DU FOND DE PLAN

- Limite communale
- Limite de parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Voie
- Chemins de fer
- Canalisations
- Plan fibre
- Rivière - cours d'eau
- Bois

